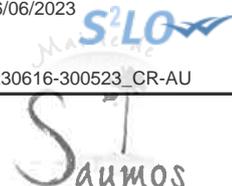




Syndicat Intercommunal de Regroupement P LE TEMPLE – SAUMOS



L'An Deux Mille Vingt-trois, le 30 du mois de mai, à 18h30, le Comité Syndical dûment convoqué le 22 mai 2023 s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil de la commune de Le Temple sous la présidence de Madame Karine NOUETTE-GAULAIN, Présidente, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 03.04.2023**
2. **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION SIRP 2022**
3. **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF SIRP 2022**
4. **AFFECTATION DES RESULTATS SIRP**
5. **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION TRANSPORT 2022**
6. **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF TRANSPORT 2022**
7. **AFFECTATION DES RESULTATS TRANSPORT**
8. **ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57**
9. **DIVERS ET INFORMATIONS**

Membres en fonction : 8 titulaires et 2 suppléants

Présents : 7

Absents :

Représentés (par procuration) : 1

Membres présents :

LE TEMPLE : Karine NOUETTE-GAULAIN, Jean-Jacques MAURIN, Jocelyne SARRAUTE, Emeline TULLON

SAUMOS : Didier CHAUTARD, Stéphane PORTE, Laure FARBOS

Membre absent excusé et non représenté :

Membre absent non excusé :

Procuration :

Monsieur Jean-Michel DUPOUY donne procuration à Madame Laure FARBOS

Madame Karine NOUETTE-GAULAIN, Présidente, ouvre la séance à 18H44

Secrétaire désignée : Emeline TULLON

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 03/04/2023

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal du 03/04/2023

Vote à main levée

Nombre de votants : 8	Dont présents : 7	Dont procuration : 1
Pour : 8	Abstentions : 0	Contre : 0

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION SIRP 2022

Madame la Présidente présente le compte de gestion établi par le comptable du Trésor. Il affiche pour l'année un déficit d'investissement de 17 025,03 euros, un déficit de fonctionnement de 23 625,34 euros soit un total de 40 650,47 €.

Celui-ci n'appelle ni réserves ni observations.

Le comité syndical, à la majorité,

ARRETE le compte de gestion du comptable du trésor pour l'exercice 2022. Il affiche un résultat de clôture négatif de 34 880,98 €.

DECLARE à la majorité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote à main levée

Nombre de votants : 8	Dont présents : 7	Dont procuration : 1
Pour : 7	Abstentions : 0	Contre : 1

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF SIRP 2022

Nommé président de séance, Monsieur Jean-Jacques MAURIN présente le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Madame Karine NOUETTE-GAULAIN, Présidente.

Après présentation du compte administratif ;

CONSIDERANT que Madame la Présidente s'est retirée au moment du vote ;

Le Comité Syndical, après en avoir débattu, à la majorité

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2022 comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	320 586,41 €	17 025,03 €
RECETTES	296 961,07 €	0 €
REPORTS 2021	30 685,89 €	- 24 916,50€
RESULTAT CUMULE	7 060,55 €	- 41 941,53 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022	-34 880,98 €	

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs comme suit :

Excédent de fonctionnement **7 060,55 €**

Déficit d'investissement **41 941,53 €**

Le Compte Administratif 2022 n'est pas en corrélation complète avec le Compte de Gestion 2022 car l'affectation prévue initialement au 1068 n'a pas été effectuée.

Vote à main levée

Nombre de votants : 8	Dont présents : 7	Dont procuration : 1
Pour : 7	Abstentions : 0	Contre : 1

4. AFFECTATION DU RESULTAT SIRP 2022

Le Comité Syndical,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux ;

VU le compte administratif de l'exercice 2022 de la commune, après le vote duquel il a été constaté un résultat de fonctionnement excédentaire de 7 060,55€ et un solde d'exécution de la section d'investissement déficitaire de 24 916,50 € ;

CONSIDERANT que la section d'investissement révèle un besoin de financement de
Sur proposition de Madame La Présidente, le Comité Syndical, **à l'unanimité,**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- au c/1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : **7 060,55 €**

Vote à main levée

Nombre de votants : 8	Dont présents : 7	Dont procuration : 1
Pour : 8	Abstentions : 0	Contre : 0

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION TRANSPORT 2022

Madame la Présidente présente le compte de gestion établi par le comptable du Trésor. Il affiche pour l'année un excédent de fonctionnement de 30 841,61 euros.

Celui-ci n'appelle ni réserves ni observations.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ARRETE le compte de gestion du comptable du trésor pour l'exercice 2022.

Il affiche un résultat de clôture de 95 005,35 €.

DECLARE à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote à main levée

Nombre de votants : 8	Dont présents : 7	Dont procuration : 1
Pour : 8	Abstentions : 0	Contre : 0

6. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF TRANSPORT 2022

Nommé président de séance, Monsieur Jean-Jacques MAURIN présente le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Madame Karine NOUETTE-GAULAIN, Présidente.

Après présentation du compte administratif ;

CONSIDERANT que Madame la Présidente s'est retirée au moment du vote ;

Le Comité Syndical, après en avoir débattu, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2022 comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	7 473,16 €	NEANT
RECETTES	38 314,77 €	
REPORTS 2021 (RECETTES)	64 163,74 €	
EXCÉDENT	95 005,35 €	
RESULTAT DE CLOTURE 2022	95 005,35 €	

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs comme suit :

Excédent de fonctionnement 95 005,35 €

Vote à main levée

Nombre de votants : 8	Dont présents : 7	Dont procuration : 1
Pour : 8	Abstentions : 0	Contre : 0

7. AFFECTATION DU RESULTAT TRANSPORT 2022

Le Comité Syndical,

VU l'instruction budgétaire et comptable M43, applicable aux communes et aux établissements de transport de personnes ;

VU le compte administratif de l'exercice 2022 du SIRP Transport, après le vote duquel il a été constaté un résultat de fonctionnement excédentaire de **95 005,35 €**

Sur proposition de Madame la Présidente, **à l'unanimité,**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

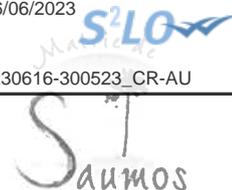
- au c/002 « Résultat de fonctionnement reporté » : **95 005,35 €**

Vote à main levée

Nombre de votants : 8	Dont présents : 7	Dont procuration : 1
Pour : 8	Abstentions : 0	Contre : 0

8. ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

Le point a été ajourné.



**TABLEAU DES DELIBERATIONS PRISES LORS
DU COMITE SYNDICAL DU SIRP LE TEMPLE/SAUMOS
DE LA SEANCE DU 30 MAI 2023**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 03/04/2023
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF SIRP 2022
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION SIRP 2022
AFFECTATION DES RESULTATS SIRP
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF TRANSPORT 2022
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION TRANSPORT 2022
AFFECTATION DES RESULTATS TRANSPORT
ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57
DIVERS ET INFORMATIONS



FEUILLE DE SIGNATURE – DU CS DU 30/05/2023

1. **ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 03.04.2023**
2. **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF SIRP 2022**
3. **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION SIRP 2022**
4. **AFFECTATION DES RESULTATS SIRP**
5. **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF TRANSPORT 2022**
6. **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION TRANSPORT 2022**
7. **AFFECTATION DES RESULTATS TRANSPORT**
8. **ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57**
9. **DIVERS ET INFORMATIONS**

Nom – Prénom	Qualité	Signature	Procuration
NOUETTE-GAULAIN Karine	Présidente		
CHAUTARD Didier	Vice-Président		
GRECO Leslie	Suppléante		
DUPOUY Jean-Michel	Titulaire		
FARBOS Laure	Titulaire		
PORTE Stéphane	Titulaire		
MAURIN Jean-jacques	Titulaire		
SARRAUTE Jocelyne	Titulaire		
SAYNAC Julien	Suppléant		
TULON Emeline	Titulaire		

9. DIVERS ET INFORMATIONS

- Mot à faire passer concernant les problèmes de transports
- La Kermesse de l'école se tiendra le 30 juin et sera suivie d'un repas
- Prévoir un avenant pour la convention de monsieur Frédéric Moutic
- Compte rendu de monsieur Chautard suite au rendez vous concernant la loi Egalim
- Relancer le prestataire pour les compteurs des copieurs
- Grève de la SPL le 6 juin 2023
- Les olympiades auront lieu à Sainte Hélène le 16 septembre 2023, il faut 20 enfants allant du CE2 à la 6ème
- Communication sur le délibéré rendu sur l'affaire impliquant Monsieur Pallin Jean-Luc et Madame Lagueyte Annette.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente clos la séance à 20h19.

La Présidente,
Karine NOUETTE-GAULAIN

S.I.R.P LE TEMPLE SAUMOS
33680 LE TEMPLE

La Secrétaire de séance,
Emeline TULLON

